

Procédures de consultation

Département fédéral de l'intérieur

Loi fédérale sur les produits du tabac

Le projet reprendra dans une nouvelle loi fédérale les dispositions actuelles de la loi du 9 octobre 1992 sur les denrées alimentaires concernant les produits du tabac et intégrera des dispositions nécessaires à la mise en œuvre des motions Humbel 11.3637, «Fixer le même âge dans toute la Suisse pour la remise de produits du tabac», et Tillmanns 00.3435, «Interdiction de la publicité pour le tabac», et, le cas échéant, d'autres éléments.

Date d'ouverture: 21 mai 2014

Date limite: 12 septembre 2014

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: seulement disponible électroniquement, tél. 058 462 95 43, fax 058 424 90 34, www.bag.admin.ch/lptab-f

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html

3 juin 2014

Chancellerie fédérale

